



Strasbourg, 27 février 2013

CEP-CDCPP (2013) 8F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

7^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mars 2013

12^E REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE SUR « *Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire... une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile...* » Thessalonique, Grèce, 2-3 octobre 2012

[Document pour action : CEP-CDCPP (2013) 8]

Document du Secrétariat Général
Direction de la Gouvernance démocratique
Direction Générale II – Démocratie

La Conférence est invitée à :

- remercier chaleureusement le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de l'événement ;
- prendre note des Conclusions adoptées à l'occasion du 16^e Symposium international de la CEMAT et 12^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Vision pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire. ...Une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile...* », tenus à Thessalonique, Grèce, les 2-3 octobre 2012 ;
- décider des possibles suites qu'il conviendra de leur donner ;
- demander au CDCPP de bien vouloir les présenter au Comité des Ministres afin que celui-ci puisse en prendre note.

Le 16^e Symposium international de la CEMAT et 12^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Vision pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire. ...Une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile...* » a été organisée à Thessalonique, Grèce, les 2-3 octobre 2012, par le Conseil de l'Europe – Division de l'aménagement du territoire, du paysage et du patrimoine culturel, Direction de la Gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité – en coopération avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce, dans le cadre du Programme de travail du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence des Ministres responsables de l'aménagement du territoire – CEMAT / CdE et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Le Symposium a eu pour objet de promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire et la bonne gouvernance, et en particulier de :

- mettre en œuvre la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe Rec. (2002) 1 sur les Principes directeurs de la CEMAT pour le développement territorial durable du Continent européen, Section « Paysage », para. 49-50, qui indique que « *La politique d'aménagement peut contribuer à la protection des paysages, à leur gestion et à leur aménagement par le biais de mesures appropriées et par une meilleure interaction des diverses politiques sectorielles quant à leurs impacts sur l'espace* » et Section « Participation effective de la société au processus d'aménagement du territoire », et para. 82, qui mentionne que « *Dès 1983, la Charte européenne de l'aménagement du territoire a attiré l'attention sur la nécessité d'une participation active des populations au processus d'aménagement du territoire. Les années passées ont confirmé cette nécessité. Outre la participation des populations dans le cadre de projets locaux, régionaux et suprarégionaux, une participation de la société européenne et des acteurs socio-économiques, par exemple par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, est nécessaire. Leur implication à un stade précoce contribue à accroître les chances de succès du processus de planification et à éviter des investissements improductifs. Le consensus social est d'une grande importance pour le succès des initiatives aux niveaux local et régional; mais il crée également un environnement dynamique pour les investisseurs et acteurs économiques extérieurs. La participation des jeunes générations au processus de planification accroît les opportunités pour la population de s'intéresser à l'aménagement de sa région et de s'impliquer de manière efficace et innovante. Cela représente une condition décisive pour que 'l'idée européenne' soit acceptée par la population.* » et de faire des propositions pour la préparation

de la 16^e Session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui se tiendra en Grèce en 2014 sur le thème : « *La démocratie territoriale : le rôle de la participation publique dans le processus d'aménagement territorial durable du Continent Européen* » ;

– mettre en œuvre la Convention européenne du paysage et en particulier ses articles 5c) et d), qui indiquent que chaque Etat s'engage à « mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » et à « intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme », et à faire des propositions en vue de la préparation de la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (26-27 mars 2013, Strasbourg).

Le Symposium a permis d'échanger des informations sur les avancées, perspectives et pratiques ainsi que sur les approches théoriques aux niveaux européen, national, régional et local.

Les actes du Symposium seront publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* ».

Les actes provisoires sont disponibles sur:

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/cemat/seminairesymposium/thessa_FR.asp?

* * *

**16^E SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LA CEMAT ET 12^E REUNION DU CONSEIL DE
L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE SUR :
« Vision pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale :
le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire.
...Une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile... »**

Thessalonique, Grèce, les 2-3 octobre 2012

Conclusions

Maggie ROE

Université de Newcastle et Groupe de recherche sur le paysage (LRG), RU

Le riche échange d'informations et d'études de cas qui a eu lieu à la 12^e réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (CEP) donne largement matière à réflexion et permet de tirer de nombreux enseignements. L'examen du thème « Visions de l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire » et toutes les communications qui ont été faites nous amènent à souligner à nouveau deux points fondamentaux, à savoir :

- la question des *rapports et structures de pouvoir* dans l'aménagement du territoire et des paysages ;
- l'idée d'*intelligence* en rapport avec les processus participatifs concernant le paysage.

Nombre des exposés et commentaires qui ont été faits intègrent les questions de pouvoir en rapport avec le paysage. Concrètement, le pouvoir transparaît dans le paysage à travers, par exemple, l'infrastructure des ponts, l'installation d'éoliennes ou la création de complexes résidentiels et touristiques de luxe. Ce sont là des exemples de manifestations visuellement explicites du pouvoir. Cependant, une grande partie du pouvoir est dissimulée ou implicite, s'exprimant par le biais des relations et structures sociales et économiques ; il est important de le reconnaître et de comprendre quels sont les effets du pouvoir occulte à l'œuvre dans le paysage.

Le pouvoir détermine qui sont les personnes dont les désidératas et points de vue sont pris en compte dans l'élaboration des systèmes de planification et de réglementation ainsi que la façon dont le cadre de planification est mis en œuvre. Comme l'ont dit les participants à ces ateliers, l'aménagement du territoire a un rôle particulier à jouer s'agissant de contribuer à instaurer de nouvelles cultures et attitudes vis-à-vis de l'espace et des territoires régionaux. L'étude des questions de pouvoir nous aide à comprendre les valeurs et principes qui orientent notre système de planification et la manière dont le pouvoir peut servir de catalyseur pour la revitalisation des paysages. De nombreuses personnes exercent un pouvoir indirect sur la transformation des paysages comme les banquiers à qui l'on attribue une part de responsabilité majeure dans notre crise sociale et économique actuelle. Ce type de pouvoir n'est pas un phénomène nouveau et l'on peut faire l'inventaire des transformations du paysage qui se sont produites grâce à des éléments moteurs directs ou indirects tout au long de l'histoire ainsi que de nos jours. La crise sociale et économique actuelle et les préoccupations environnementales ont été très souvent mentionnées au cours des ateliers. En période de crise, on observe souvent de grands changements environnementaux et, parfois, des mouvements de population caractérisés par un dépeuplement des campagnes ou, inversement, un retour à la terre. En Grèce, par exemple, selon certaines enquêtes, les jeunes quitteraient les villes pour retourner dans l'exploitation familiale et les demandes de formation aux métiers du secteur agricole auraient augmenté. En tant que facteur de changement, la crise peut fournir de nouvelles possibilités de modification des rapports de pouvoir et d'évolution en matière de paysage. Elle peut mettre les citoyens en mesure d'établir une relation différente avec le paysage qui peut changer leur vie ainsi que le paysage ; c'est vrai pour les personnes

qui habitent en ville tout comme pour celles qui vivent à la campagne ou dans des zones urbaines périphériques ; elle peut conduire à l'instauration d'un nouveau lien et à une situation nouvelle plus durable que l'actuelle, au lieu d'un retour à une sorte d'équilibre ou d'état idéalisé qui n'a probablement jamais réellement existé.

Dans ce contexte, il importe qu'en tant que professionnels, décideurs ou acteurs du paysage, nous réfléchissions au pouvoir que nous exerçons et à la façon de donner aux citoyens des possibilités de tirer parti des changements. Les grandes idées ne sont pas toujours la meilleure réponse aux grands problèmes, bien que les responsables politiques, en particulier, préfèrent souvent promouvoir de telles solutions. Les solutions à court terme qui compromettent le patrimoine paysager ne sont pas non plus une réponse, pas plus que la création d'îlots de paysages protégés assimilables à des musées qui ignorent la nécessité de penser les paysages dans lesquels vit au quotidien la majorité de la population. La situation est complexe et les mesures voulues seront probablement variées. L'effet cumulatif de petites mesures prises au fil du temps peut déboucher sur des solutions plus durables que les initiatives de grande ampleur. L'aménagement du territoire peut contribuer à coordonner et à gérer de petits changements qui paraissent dus au hasard ; nous ne devrions pas attendre de trouver la « bonne » solution car nous ne la trouverons peut-être jamais et, du reste, elle est peut-être introuvable. Comme cela a été dit, il faut gérer prudemment le paysage et faire un usage judicieux de l'espace mais nous avons aussi besoin d'une planification créative et prospective effectuée en concertation avec le pouvoir à l'œuvre dans le paysage en tant qu'élément clé à prendre en considération dans la gestion de l'espace.

Les modifications apportées au paysage sont jugées bonnes ou mauvaises en fonction des valeurs des décideurs. C'est ainsi que ce qui a pu être considéré comme un bon changement par le passé peut à présent être jugé préjudiciable au paysage et vice versa. Les transformations actuelles du paysage peuvent être tenues pour bonnes ou mauvaises à présent mais envisagées par les futures générations sous un angle complètement différent. A mesure que les sociétés évoluent, l'impact de cette évolution sur le paysage peut être plus marquée ou l'être moins. Dans le contexte des crises économiques et sociales, la pauvreté ne contribue pas nécessairement à protéger les paysages contre des changements indésirables, comme on le suggère parfois ; de la même façon, la prospérité n'entraîne pas nécessairement la destruction des paysages, bien que des études semblent indiquer que les connaissances environnementales qui ont été acquises par ceux qui travaillent et vivent en contact étroit avec la terre et peuvent constituer la base d'une gestion durable du paysage, diminuent souvent en période de croissance économique. L'important ici, c'est *qui* prend les décisions et *quelles* décisions sont prises. Il s'ensuit que ceux qui détiennent le pouvoir de décision en matière de transformation du paysage sont en position de force et il faut comprendre les relations de pouvoir occultes si l'on veut que la société opère des changements bénéfiques grâce à la planification.

Le second point consiste à affirmer que l'*intelligence* est un angle de vue utile pour envisager les processus participatifs ; c'est une idée qui ressort de nombreux propos tenus au cours des ateliers. Le renforcement de la durabilité en matière de paysage dépend, dans une large mesure, d'une prise de décisions fondée sur des conceptions et des choix éclairés. La base sur laquelle ces décisions sont prises doit être plus solide ainsi que les occasions, les cadres politiques, juridiques et administratifs qui permettent et encouragent la mise en œuvre de processus inclusifs. Il serait bon de s'attacher à développer le capital de connaissances à tous les niveaux de la société (y compris parmi les décideurs, les professionnels et les simples citoyens). Il faut donner de nouvelles occasions de communiquer ces connaissances et de concevoir des visions pour les paysages de demain dans le cadre du système décisionnel, notamment en matière d'aménagement du territoire, qui, comme nous l'avons vu, a tant d'influence sur la transformation du paysage et donc sur la qualité de vie de la population.

Il convient de développer encore les moyens de permettre au simple citoyen de transmettre son expérience, notamment en rapport avec la connaissance locale des paysages ordinaires comme de ceux qui présentent un intérêt particulier. Cette expérience peut se combiner avec des connaissances d'experts pour trouver des solutions innovantes aux problèmes liés au paysage, comme l'ont montré les nombreux exemples présentés au cours de ces ateliers. Les études de cas ont donné un aperçu des

désidératas, conceptions et besoins de la population et de l'utilité de concevoir de nouvelles approches théoriques et de nouvelles pratiques en matière d'aménagement du territoire. La perception du paysage, ce n'est pas seulement une question d'occupation des sols et de transformation physique de l'espace mais c'est aussi, et tout autant, la compréhension des points de vue, des sentiments et des émotions des occupants de cet espace ainsi que celle des changements intervenant dans des cultures et des contextes locaux différents. Alors que les décideurs en sont souvent bien conscients et s'y réfèrent dans un contexte politique, les urbanistes ne savent souvent pas bien mobiliser ces connaissances à des fins utiles pour l'aménagement du territoire ; ils oublient que le paysage est plus qu'une simple ressource économique, qu'il a un rôle important et durable à jouer dans l'identité, la santé et le bien-être des sociétés et des individus.

Créer une intelligence du paysage peut être considéré comme un processus collaboratif qui est beaucoup plus qu'une simple consultation exprimant une adhésion de pure forme au processus décisionnel participatif. C'est un processus global de recueil et de communication d'informations qui enregistre, évalue et répercute des idées, une façon, autrement dit, de reconnaître l'existence d'un savoir et de cadres de compréhension ; c'est une vision qui intègre l'étude des possibilités de planification du changement ainsi que les valeurs et principes clés inscrits dans le paysage historique. En effet, de nombreux paysages sont le fruit d'une intelligence collective mobilisée par des groupes humains pendant de nombreuses années. Toutefois, l'action collective qui mobilise l'intelligence pour apporter des solutions nouvelles à des questions liées au paysage peut être entravée par des relations de pouvoir aux niveaux à la fois institutionnel et local, aussi est-il essentiel de traiter les questions de pouvoir pour garantir une bonne participation du public à l'organisation d'une intelligence du paysage.

Les études de cas et les rapports par pays qui ont été présentés lors de ces ateliers indiquent que des progrès notables ont été accomplis dans de nombreux Etats parties concernant la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. La Convention soutient fermement la création d'une nouvelle intelligence collaborative intéressant toutes les parties concernées en rapport avec le paysage, notamment grâce aux mesures générales et particulières énoncées dans les articles 5 et 6, à l'assistance mutuelle et à la prise en compte des paysages transfrontaliers comme le préconisent les articles 8 et 9 et au suivi de la mise en œuvre de la Convention que prévoit l'article 10. Cette intelligence devrait être établie au moyen, en particulier, des procédures de participation mentionnées à l'article 5 car la conception des paysages dans lesquels les communautés d'aujourd'hui et de demain souhaitent vivre ne peut pas être laissée à un seul groupe ou individu mais doit être le fruit d'une action concertée des communautés caractérisée par des débats et un processus décisionnel reposant sur des informations fiables. Nous devrions peut-être nous souvenir du vieux dicton « L'union fait la force » et élaborer des processus de coordination interactifs et transdisciplinaires dans le cadre desquels nous, professionnels, ferons preuve de respect et d'humilité tandis que les citoyens ordinaires se verront investis de moyens d'action accrus.

* * *

Patrice COLLIGNON

Directeur de l'Association Ruralité, Environnement, Développement

A l'issue de ces deux journées de débats enrichissants, ma première démarche est de féliciter les autorités grecques pour l'organisation de ce séminaire qui porte tout à la fois les enjeux de la Convention européenne du Paysage et de la Conférence européenne des Ministres en charge de l'Aménagement du territoire. La qualité et la diversité des intervenants, pour lesquelles nous devons aussi remercier le Conseil de l'Europe à travers Maguelonne Dejeant-Pons et son équipe, ont permis de bien appréhender au niveau paneuropéen cette thématique de la participation publique dans les stratégies paysagères et d'aménagement du territoire.

Les propos de notre première journée d'échanges ont été marqués par la crise polysémique que subissent avec plus ou moins de pression les Etats européens. Plusieurs intervenants ont stigmatisé le fossé croissant entre les citoyens et les dirigeants politiques, entre les citoyens et le projet européen.

Aborder la question de la démocratie territoriale à travers de nouvelles stratégies d'aménagement du territoire approchées par la dimension paysagère s'inscrit donc pleinement dans le champ politique actuel.

Une autre rupture qui caractérise notre période est l'affaiblissement du lien entre les activités économiques et le territoire sur lequel elles sont déployées. Cela peut être flagrant dans certaines activités économiques comme l'agriculture intensive ou hors-sol, mais également dans l'implantation d'entreprises à la simple recherche d'opportunités fiscales ou financières. Ce lien anémié entre l'acteur économique et son territoire ouvre plus large encore le champ aux délocalisations : renforcer l'ancrage territorial des entreprises est un enjeu non seulement économique (par les plus-values locales collatérales, les partenariats locaux, le renforcement conjoint de l'image entrepreneuriale et territoriale,...) mais aussi politique.

Je pense que la politique de paysage peut apporter des éléments de réponse à ces symptômes de crise. Il y a là, notamment matière à ré-intéresser le citoyen aux affaires politiques puisque ces considérations le touchent directement dans son cadre de vie.

L'une des conclusions des Ateliers du paysage d'Evora était l'affirmation que la politique du paysage n'est pas une politique de luxe. On peut ici affirmer que la politique paysagère est une politique participant aux réponses à la crise, notamment parce qu'elle contribue à travers l'animation citoyenne à rapprocher la population de la chose politique.

On nous a montré, sur base de références historiques, combien le phénomène de crise est cyclique et que nous nous dirigeons, selon cette analyse, vers une période d'ajustement, certes après encore quelques années de grandes difficultés. Une nouvelle politique paysagère peut ouvrir, dans ce basculement, un espace d'innovation sociale, d'expérimentation dans la transversalité des politiques. On est là au cœur du thème de cette manifestation qui vise au rapprochement des politiques d'aménagement du territoire et du paysage, sur base de démarches participatives.

Au travers des différentes présentations nationales, j'ai ressenti un sentiment positif, un sentiment de progrès. Oui, les préoccupations paysagères progressent dans les réglementations et les politiques. Oui, on voit se multiplier des expérimentations innovantes porteuses de savoir. Mais, dans le même temps, subsiste un certain scepticisme nourri de constats plus négatifs liés à des aménagements en contradiction avec les attentes locales. Il faut renforcer le poids des politiques paysagères pour leur donner capacité à peser davantage sur l'aménagement du territoire.

Il n'empêche que la Convention européenne du paysage apparaît bien au niveau pan-européen comme un phare vers lequel tendent les politiques nationales. On doit notamment se réjouir de l'orientation prise par l'Union européenne vers une prise en compte plus importante de cette Convention.

Demain, les hauts fonctionnaires de la CEMAT travailleront sur différents chantiers dont l'un est intitulé « la participation publique comme facteur de bonne gouvernance ». Cette conférence a-t-elle apporté des contributions à ce thème ?

De nombreuses interventions ont corroboré l'apport de la participation publique ou citoyenne à la connaissance du territoire : la participation permet de mieux appréhender les réalités locales, de dépasser les stéréotypes que certains peuvent avoir par rapport à d'autres territoires mais parfois par rapport à leur propre territoire. Ces connaissances portent sur des paysages, des territoires extrêmement variés : cette diversité est une richesse, elle peut aussi être un obstacle. La participation publique peut contribuer à le franchir car elle va permettre de faire émerger au plan local des réalités du territoire, des valeurs cachées ou méconnues qui vont enrichir les apports des scientifiques. Par cette augmentation de la conscience et de la connaissance à la fois collective et individuelle, la participation publique est certainement un facteur de bonne gouvernance.

Du fait de la transversalité de la notion de paysage, le chemin de la réflexion locale va souvent conduire à un travail sur la notion de projet de territoire. A travers ses différentes procédures et

facettes, une politique paysagère associe en effet des dynamiques très diverses et plurisectorielles : elle rassemble des êtres géographiques et sensibles, pour reprendre une expression d'Yves Luginbühl, et les amène à co-travailler la notion de projet partagé. Le processus de participation publique va non seulement porter et accompagner cette évolution, mais il va aussi permettre de prévenir ou d'enrayer des conflits internes aux acteurs locaux.

En tant qu'ONG, nous nous interrogeons régulièrement sur l'efficacité de la participation publique et des efforts que font les citoyens pour s'engager dans ces procédures. Pour les ONG, pour les citoyens, le critère de réussite de leur participation reste son impact sur le terrain : c'est l'élément important qui validera l'efficacité de leur implication.

L'ingénierie de la participation publique nous paraît dans ce contexte extrêmement importante : la mise à disposition de moyens humains et financiers pour accompagner ces processus de participation en est une condition de succès, en sus d'une méthodologie de travail adaptée. Disposer, au sein d'une communauté territoriale, d'une équipe d'animation permet d'inscrire dans la durée une démarche qui par nature dépasse les échéances électorales ; c'est un facteur de continuité important.

La qualité du processus participatif témoignera également du sens donné par les autorités à la démarche. Entre une consultation alibi porteuse d'un faux dialogue et une participation véritablement contributive aux décisions, la marge est grande.

Nous avons encore tous à l'esprit l'exposé de ce matin nous présentant les points clés d'une démarche participative réussie, incluant la détermination des acteurs impliqués, des objectifs de participation, du calendrier... Mais il ne s'agit pas seulement d'avoir une bonne feuille de route théorique, encore faut-il qu'elle soit adaptée aux conditions locales.

Deux éléments nous paraissent également importants au regard de l'efficacité de la participation publique sur le long terme. Il s'agit de mettre en place un processus d'évaluation continu de la participation publique, mais également d'assurer un feedback aux citoyens en ce qui concerne l'impact de leur participation. Très souvent, trop souvent, émerge le sentiment d'avoir participé sans pouvoir connaître ou mesurer l'efficacité et le résultat de cette implication.

Un autre élément me semble ressortir de nos travaux sans qu'il soit suffisamment exploité : alors que nous sommes convaincus de l'importance d'associer les jeunes à nos efforts en faveur du paysage, il semblerait qu'il y ait comme une réticence à utiliser leurs vecteurs de communications les plus usuels. Pourquoi ne pas engager notre communication envers les jeunes publics sur les réseaux sociaux, pourquoi ne pas mieux intégrer dans nos projets l'univers numérique dans lequel s'exprime la jeunesse ?

Dans une démarche proactive, je souhaite interpeller la Conférence des ONG à travers sa Commission « Cohésion sociale, démocratie et enjeux mondiaux », dont la présidente Anne-Marie Chavanon est parmi nous, pour évoquer une future action européenne qui, dans le cadre du 15^{ème} anniversaire de la Convention du Paysage en 2015, pourrait concerner les jeunes. A côté du Prix européen du paysage, dont je salue les premières réussites, il y a sans doute place pour toucher un public jeune par des projets de communication plus ludiques dont l'expression « mon paysage, c'est aussi ton paysage » synthétiserait l'esprit. Dans une société que les jeunes générations appréhendent et vivent de manière fort différente par un usage renouvelé des nouvelles technologies, il nous faut trouver de nouvelles dynamiques de communication par rapport à ce public.

Je terminerai en rappelant qu'un autre des axes du travail de la CEMAT porte sur l'intelligence collective comme facteur d'attractivité et d'emplois dans les territoires. Ici aussi, des exposés ont alimenté cette thématique en montrant ce que les politiques du paysage peuvent apporter à la qualité globale des territoires, avec un impact sur leur potentiel de développement.

La politique paysagère est devenue aujourd'hui indissociable de l'aménagement du territoire mais elle anime aussi, et peut-être surtout, un lien affectif entre le territoire et ses habitants.

Je me réjouis d'avoir participé à ces deux journées d'échanges et j'en félicite les organisateurs. Elles ont permis de constater cette avancée régulière de l'esprit de la Convention européenne du paysage à travers toute l'Europe.

* * *

Conclusions sur l'aménagement du territoire et les paysages

Thymio PAPAYANNIS

Président du Comité national du paysage de la Grèce

Une réunion conjointe sur la démocratie territoriale comme vision pour l'Europe du futur, organisée par le Conseil de l'Europe et le ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique de la Grèce, s'est tenue début octobre à Thessalonique, la deuxième plus grande ville de Grèce. Elle combinait le 16^e Symposium international de la CEMAT¹ et la 12^e réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. En conséquence, elle a pu se concentrer sur le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire, associant étroitement la société civile.

La réunion de deux jours s'est inscrite dans le prolongement d'une visite d'étude du Parc national du lac Kerkini, zone humide d'importance internationale de Ramsar², qui a permis de se faire une idée concrète des questions à traiter ; ces dernières ont été exposées par des experts nationaux et internationaux de nombreuses disciplines et débattues de manières formelle et informelle par les 200 participants originaires de 32 pays. Après les discours introductifs, une séance a été consacrée aux paysages grecs et aux problèmes que ce pays a rencontrés après la ratification de la Convention européenne du paysage en 2010. Elle a été suivie d'une analyse de l'utilisation du paysage comme approche de l'aménagement du territoire. Divers projets concrets ont été présentés sur des outils novateurs et des mesures d'encouragement dans ce domaine. Ils ont été complétés par les rapports de situation émanant de 18 pays³ et concernant les politiques nationales relatives à l'aménagement du territoire et aux paysages. La séance de travail finale a porté sur la participation publique aux activités en matière d'aménagement du territoire et de paysages.

Sujets de consensus

Malgré la grande diversité des thèmes des exposés et des points de vue exprimés, certains axes communs se sont dégagés et, sur cette base, un large consensus a pu s'établir.

Tout d'abord, les participants ont tous reconnu l'étendue et la gravité de la crise actuelle qui touche la plupart des aspects de la vie contemporaine. Ils ont aussi estimé qu'une meilleure compréhension de la nature et des causes profondes de la crise était nécessaire ainsi qu'une évaluation de ses conséquences aux niveaux local, régional et mondial. S'agit-il seulement d'une crise financière limitée à certains pays ou bien est-ce une crise mondiale des valeurs exigeant une réponse de plus vaste ampleur ? Trouver des réponses à ces questions permettrait de prendre des décisions plus judicieuses sur les solutions décisives à apporter à la crise. Il faut, en effet, déterminer si des mesures d'austérité à court terme, comme celles que de nombreux pays européens appliquent actuellement, seraient efficaces ou si des actions à plus long terme visant à l'équilibre et à la durabilité seraient préférables et aboutiraient à des résultats plus solides.

¹ Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'Aménagement du territoire.

² Convention sur les zones humides, Ramsar, 1971.

³ Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, République slovaque, Serbie, Suède, Suisse et Ukraine.

Si la première solution est adoptée, l'aménagement du territoire aura tendance à être négligé puisqu'il ne facilite pas les investissements rapides. En revanche, si la deuxième solution était privilégiée, l'aménagement du territoire constituerait un important instrument de durabilité. Il faciliterait l'exploitation judicieuse des ressources naturelles, notamment de l'espace et de l'eau. Il empêcherait le déclenchement de conflits en matière d'occupation des sols et l'application d'une conception irrationnelle de l'infrastructure, ce qui aurait pour effet une meilleure gestion du territoire, grâce à la participation publique. Il contribuerait aussi notablement à la conservation du patrimoine naturel et culturel.

L'intégration des activités axées sur le paysage pourrait aider grandement l'aménagement du territoire à remplir ce rôle ambitieux. D'une part, les paysages constituent un cadre remarquable pour la gestion de l'espace. D'autre part, étant donné que les paysages combinent de manière cohérente les processus naturels et les interventions humaines, ils peuvent faciliter la participation publique en la rendant plus significative et efficace. Il ne fait aucun doute que, pour le paysage, la participation publique, qu'elle soit individuelle ou collective, est une condition sine qua non ; en période de crise, elle peut aussi contribuer non seulement à la cohésion spatiale mais aussi sociale. En outre, des paysages bien gérés peuvent être un facteur notable de bien-être pour la personne humaine.

Les participants ont également souligné que la fixation d'objectifs clairs était une condition indispensable à la réussite des activités concernant l'aménagement du territoire et les paysages. Ces objectifs doivent être débattus publiquement, à des échelons appropriés, et recueillir un haut degré de consensus social.

Nouvelles initiatives au niveau paneuropéen

Comme le montrent les rapports de nombreux pays européens, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Il conviendrait de développer la recherche appliquée sur les paysages effectuée par des instituts universitaires et d'autres organismes mais il faudrait pour cela des fonds supplémentaires qu'il n'est pas facile de réunir en période de crise. L'analyse historique et archéologique des paysages est l'un des domaines importants à prendre en considération pour de futurs travaux scientifiques car elle permet de recenser les traces du passé que renferment ces paysages et de fournir des indications utiles pour l'avenir, compte tenu du caractère dynamique des paysages. Les résultats de tels travaux scientifiques doivent être diffusés largement grâce à des publications, à l'Internet et à des réunions d'experts.

Une telle recherche contribuera aussi à l'élaboration de nouveaux outils et approches, notamment à l'interface entre les travaux relatifs à l'aménagement du territoire et ceux qui concernent les paysages, qui doivent être testés, appliqués dans différents contextes et évalués. Il faut bien voir que, quoique les travaux théoriques sur les paysages soient nécessaires, l'accent doit être mis sur des actions concrètes dont on peut tirer des leçons de manière à corriger certaines approches ou à les ajuster. Une approche qui semble prometteuse mais doit encore être perfectionnée est l'évaluation des caractères du paysage qui est déjà appliquée dans certains pays européens. Elle nécessite, toutefois, une participation publique plus large à tous les stades de sa mise en œuvre.

Sur le front des communications, il faut lancer des initiatives de grande portée pour convaincre à la fois les décideurs et le public de la contribution potentielle de l'aménagement du territoire et des paysages à l'« économie verte » et à la durabilité. Le meilleur moyen d'obtenir des résultats convaincants est peut-être de promouvoir les études de cas qui, menées dans nombre de pays d'Europe, ont été couronnées de succès, comme certaines des études présentées à la réunion de Thessalonique. L'opportunité et la possibilité de recourir aux médias sociaux pour encourager une plus large participation à l'examen des *questions relatives à l'aménagement et aux paysages doivent être évaluées avec soin.*

Actions menées en Grèce

La Grèce est habitée depuis plus de 10 000 ans. La coexistence des êtres humains avec un environnement naturel d'une grande diversité, très riche en flore et en faune, en formations géologiques, en vastes zones côtières, en îles et en étendues d'eau a abouti à une multiplicité de paysages qui ont évolué de manière dynamique au fil du temps, tout en conservant des caractéristiques diachroniques. Cependant, un assez grand nombre de paysages ont subi une dégradation au cours des dernières décennies du fait de l'abandon de pratiques traditionnelles et de l'adoption d'un modèle de surexploitation dans de nombreux secteurs.

Ce qui est positif, en revanche, comme l'a démontré la réunion de Thessalonique, c'est que la Grèce fait des progrès en matière d'aménagement du territoire et de paysages, bien qu'elle ait à faire face aux conséquences dramatiques d'une crise économique, politique et sociale profonde. De nombreux autres progrès devraient être accomplis au cours des mois à venir.

Les études menées sur l'aménagement du territoire des douze régions du pays font l'objet actuellement d'une mise à jour approfondie après leur approbation initiale il y a dix ans. Pour la première fois, ces études comportent des chapitres relatifs aux paysages fondés sur des spécifications techniques détaillées. Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique entend organiser des réunions techniques pour coordonner ce travail novateur. L'approche sera encore renforcée par les résultats d'un nouveau projet lancé par le ministère sur la typologie des paysages, la méthodologie des travaux sur le paysage et un projet de stratégie nationale pour les paysages. La synergie entre l'aménagement du territoire et les paysages sera également encouragée à d'autres niveaux. Des spécifications sont donc en cours d'élaboration pour l'intégration des paysages dans le Plan national d'aménagement du territoire, dans les schémas directeurs municipaux et dans les plans détaillés concernant les établissements humains.

Le Comité national du paysage – organe scientifique et consultatif créé il y a deux ans et composé de membres des secteurs public et privé – doit être redynamisé pour faciliter la mise en œuvre effective de la Convention européenne du paysage en Grèce. Son principal objectif devrait être le parachèvement et l'approbation de la Stratégie nationale sur les paysages.

Ces activités, principalement mises en œuvre par le secteur public, ne sont, toutefois, pas suffisantes. Plusieurs autres parties prenantes, dont des universitaires et des chercheurs, diverses organisations non gouvernementales et des professionnels du paysage et de l'aménagement du territoire, s'occupent déjà des questions relatives au paysage. Ils doivent être encouragés à étendre leurs activités, à travailler ensemble plus étroitement et à promouvoir les résultats de leurs travaux auprès d'un public plus large. La création, l'an dernier, de l'« Association grecque du paysage », organisation à but non lucratif à la composition diverse, constitue un pas dans la bonne direction.

A tous les niveaux, il faut prendre conscience que les travaux menés dans le domaine de l'aménagement du territoire et des paysages revêtent un caractère créatif et constructif. Ils cultivent l'optimisme à travers la quête d'une vision plus positive de l'avenir. Ils luttent ainsi contre le défaitisme et le laisser-faire. Ils encouragent la coopération entre les disciplines, les secteurs et les parties intéressées, conduisant à des synergies. Ils sont donc précieux, spécialement en période de crise.

* * *

Remarques de clôture

M. Elias BERIATOS

Président du Chair of the Committee of Senior Officials of the Council of Europe Conference of Ministers responsible for Spatial/Regional Planning (CEMAT)

Je vais à mon tour partager quelques réflexions avec vous avant de laisser la parole à Mme Festas puis à Mme Maguelonne Dejeant-Pons.

Tout ce que nos trois intervenants ont dit était très intéressant et j'ai également pris des notes sur les discours prononcés ces deux derniers jours. La question qui a été posée et qui a sans aucun doute alimenté et dominé les débats est la suivante : cet intérêt porté au paysage peut-il avoir des effets positifs sur l'aménagement du territoire et inversement ? La réponse est un « oui » catégorique.

Ce constat transparaît également dans les propos de tous les intervenants qui ont formulé des conclusions et, là encore, c'est un « oui » sans appel : une entraide est possible car le paysage est un concept global comportant de nombreuses dimensions et des facettes multiples. Il renvoie, aux stades de la perception, de l'interprétation et de la représentation, à l'ensemble des facteurs psychologiques, sociaux et symboliques.

Perception, interprétation, représentation : voilà pourquoi on dit que le paysage est la culture d'un lieu. Tout le monde semble adopter une attitude très positive, du moins en ce qui concerne cette question. L'avenir est devant nous, les paysages futurs n'ont pas encore été dessinés, même en Europe. A quoi cet avenir pourrait-il bien ressembler ? De nombreux intervenants se sont exprimés à ce sujet, en écartant les paysages contre-productifs – ces lotissements, ce rythme de construction chaotique qui s'imisce partout, cette continuité entre ruralité et urbanisme, ou rurbanisation. Je qualifierais cette dimension hélas tout à fait contre-productive de SIDA urbain.

Citons également les paysages qui ont été mentionnés par les intervenants, à savoir les paysages post-productifs ou néo-productifs dans lesquels s'intègrent les sources d'énergie renouvelables : éoliennes, arches photovoltaïques et parcs éoliens. Il nous faut examiner ces sources de manière approfondie, car elles créent aussi des conflits. Prenons l'exemple de l'agriculture et des terres agricoles associées aux installations photovoltaïques qui pose un très gros problème si l'on regarde tout autour de Larissa ou dans la plaine de Thessalonique.

Mais, face aux risques que présente cette nouvelle structure productive de l'économie qui résulte de la crise de l'énergie, nous devons voir les choses, comme Thymios Papayannnis nous l'a dit, non seulement avec réalisme mais également avec optimisme et nous attacher à préserver la diversité des paysages. Tout comme nous avons la biodiversité, nous avons également la diversité culturelle et la diversité paysagère. Préservons-la. Nous avons une grande responsabilité car l'Europe est précisément cela : une diversité de cultures et une diversité de paysages.

Je tiens pour finir à évoquer un troisième point : le cadre institutionnel que de nombreux intervenants ont abordé. Prenons l'exemple de la Grèce qui parlera à ceux d'entre nous qui sont grecs et qui se rendent compte de la gravité du problème de la mise en œuvre, notamment de la Convention du paysage du Conseil de l'Europe qui énonce les principes et les lignes directrices applicables en la matière. Comme vous le savez, dans l'Union européenne, la question de l'aménagement du territoire ne fait pas l'objet d'une *politique formelle*, et ce parce que chaque Etat a ses propres lois. Le seul élément institutionnel dont nous disposons est la cohésion territoriale, qui est inscrite dans le Traité de Lisbonne. Dès lors, les Etats doivent comprendre les principes consacrés par la Convention du paysage et faire tout leur possible pour les appliquer. Dans chaque Etat, Grèce comprise, des questions relatives au paysage se posent sur de nombreux plans, directs ou indirects : règles de construction, c'est-à-dire *règlements de construction* ; législation environnementale ; études relatives aux impacts sur l'environnement ; lois régissant le patrimoine culturel. Toutes ces questions sont soulevées indépendamment les unes des autres, or nous devons adopter une approche harmonisée. Cela vaut

aussi pour le paysage car, sur ce point, cohésion et synergie doivent former un tout, de manière à obtenir des résultats concrets.

Cohésion ; synergie : chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Maggie Roe a dit un jour que nous avons besoin d'une action collective ; nous devons gérer toutes les situations, tous ensemble. M. Collignon a parlé de projets partagés. Se pose alors le problème suivant : comment rendre compatibles tous ces projets hétéroclites ?

En conséquence, l'élaboration de plans détaillés pour aménager le territoire et pour gérer le développement territorial est un enjeu considérable qui passe par l'uniformisation du cadre institutionnel. Se pose également la question des droits de l'homme qui intéresse au premier plan le Conseil de l'Europe : au-delà de droits traditionnels comme le droit à la liberté de mouvement, à la liberté d'expression, et au travail, on trouve également des droits qui concernent le territoire et l'environnement.

C'est à ce moment-là qu'intervient la notion de justice spatiale, que nous devons examiner très sérieusement, car des droits à la justice spatiale existent dans tous les pays. Par exemple, notre propre Constitution prévoit le droit à la protection de l'environnement de chaque citoyen, au-delà de l'obligation de l'Etat de protéger l'environnement dans son ensemble. Tout citoyen a le droit de lutter pour le protéger. Je me souviens d'un vieil ouvrage qui s'intitule *Le droit à la ville*, dont nous n'avons pas le temps de parler pour un certain nombre de raisons. Ces questions sont très importantes.

Nous pouvons également citer le droit de jouir d'un monument, expression qu'emploient les archéologues. Nous devrions pouvoir profiter des monuments. Il ne suffit pas de les préserver et de les protéger. Il en est de même pour le paysage mais également pour le patrimoine naturel et culturel. Il existe donc des droits à l'environnement et aux monuments. Ces droits revêtent une grande importance et englobent tous les objectifs que nous devons réaliser dans notre domaine : environnement ; aménagement du territoire ; paysage ; patrimoine naturel et culturel.

La tâche est immense et c'est pourquoi je tiens à résumer ce point puisqu'il s'agit également du thème de la présidence. Nous nous sommes efforcés, en organisant ce séminaire sur le paysage et l'aménagement du territoire, de créer des associations et un certain nombre d'interventions ont porté sur ce sujet, dont une aujourd'hui. Il s'agit de la participation du public, des citoyens, qui se doivent d'améliorer la qualité de notre cadre de vie.

A ce stade, je tiens à faire bouger un peu les choses dans le sens où nous cherchons tous à obtenir ce fameux *consensus*, à parvenir à un accord unanime. Ce *consensus* est un objectif et c'est très bien de vouloir le réaliser. Cependant, je pense, et nous aurons également l'occasion d'en discuter lors d'autres manifestations, que la participation ne se résume pas à cela, elle n'a pas pour seul objectif de dégager un *consensus*. Elle doit aussi révéler les désaccords, les conflits, les divergences. On peut se poser la question suivante : « Très bien, mais si nous ne parvenons pas à un consensus, s'il n'y a que des désaccords, que faisons-nous ? » C'est très simple, nous nous comportons comme des gens sensés : on s'en remet à ceux qui sont chargés de prendre les décisions, notamment aux conseils municipaux et régionaux, maires, ministres ou députés, instruments d'un Etat et d'une société coordonnés.

Un consensus absolu est tout aussi impossible qu'un accord unanime. Des désaccords peuvent toujours survenir, ce qui est très bien. Les responsables à tous les niveaux doivent donc faire face à leurs responsabilités. Pourquoi ? Parce que les parties responsables sont politiquement légitimes à tous les niveaux de cet Etat, qu'elles relèvent du gouvernement ou des collectivités territoriales. Elles assument une responsabilité envers la génération d'aujourd'hui, mais également envers les générations précédentes, celles qui ont transmis le patrimoine. Elles sont également responsables vis-à-vis des générations futures, ce que l'on connaît bien sous le nom de solidarité diachronique ou solidarité des générations. Il est donc question de l'attitude responsable de tous ceux qui se sont engagés envers les citoyens à prendre des décisions à tout moment sur les questions que nous avons évoquées.

Cela vaut pour les générations précédentes et les générations futures mais également pour la génération présente, car les décisions qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus absolu sont peut-être les plus importantes. Si l'on regarde en arrière, en Grèce, des décisions importantes, et ceux qui sont présents aujourd'hui en savent quelque chose, ont été prises sans consensus. En outre, la notion de la majorité n'est pas propre à la démocratie, car certaines questions ne sont pas tranchées par la majorité.

Prenons par exemple les fumeurs : le fait que nous ne soyons pas autorisés à fumer dans un espace confiné n'implique pas nécessairement que nous suivrons la règle de la majorité, juste parce que la majorité des gens sont des fumeurs. Même si une personne ne supporte pas la fumée des autres, ceux-ci doivent la respecter. La démocratie protège les minorités et ceux qui sont les plus vulnérables. Elle suit la majorité sur certains points uniquement. Je dis cela car il reste encore beaucoup à faire et comme Thymios Papayannis l'a dit, nous devons faire montre d'optimisme, car l'aménagement est une *méthode gagnant-gagnant*. Je ne fais que reprendre les termes de Thymios Papayannis.

Nous devons être confiants et donner la possibilité aux citoyens, c'est-à-dire aux habitants, de participer activement à l'aménagement du territoire car, comme vous avez été nombreux à le dire, en cette période de crise, nous devons relever le défi d'une participation active et ne pas nous résigner.

* * *



16^e SYMPOSIUM INTERNATIONAL CONSEIL DE L'EUROPE CEMAT

et

12^e REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

**« Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale :
le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement
du territoire »**

***...une autre manière de voir le territoire en impliquant
la société civile...***

*organisé par le Conseil de l'Europe
et le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce
dans le cadre du programme de travail de
la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire
et de la Convention européenne du paysage*



PROGRAMME

- 15 octobre 2012 -

Thessalonique, Grèce, 2-3 octobre 2012

*Document prepared by the Landscape, Cultural Heritage and Spatial Planning Division
Democratic Governance, Culture and Diversity Directorate – Council of Europe*

Le 16^e Symposium international de la CEMAT et 12^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Vision pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire. ...Une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile...* » est organisée par le Conseil de l'Europe – Division de l'aménagement du territoire, du paysage et du patrimoine culturel, Direction de la Gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité – en coopération avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce, dans le cadre du Programme de travail du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence des Ministres responsables de l'aménagement du territoire – CEMAT / CdE et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Le Symposium (2-3 octobre) et la Réunion restreinte du Comité des hauts fonctionnaires (4 octobre) se tiendront à Thessalonique (Grèce), dans le **Hall des concerts de Thessaloniki, 25 Martiou Street**, <http://www.tch.gr/default.aspx?lang=en-GB&page=24>

Une visite d'étude optionnelle pour les délégués officiels des Etats membres du Conseil de l'Europe et orateurs dans le Programme, sera organisée le 1^{er} octobre 2012 au Lac Kerkini.

* * *

Introduction

Organisation internationale intergouvernementale créée en 1949, le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg (France), et comprend 47 Etats membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe.

La Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)

Depuis sa création en 1970, la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) a joué un rôle significatif dans la promotion de politiques de développement territorial efficaces dans l'ensemble de l'Europe, adaptées aux changements majeurs dans le contexte général. Les textes fondamentaux adoptés par les conférences ministérielles CEMAT (Cf. *Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) – Textes fondamentaux 1970-2010*, Editions du Conseil de l'Europe, 2010 Série Territoire et paysage, n° 3) constituent en tant que vision d'une Europe intégrée, des documents politiques de référence pour les nombreuses actions et initiatives d'aménagement territorial sur le continent européen et, en particulier, pour la coopération transnationale.

Le Comité des Ministres a recommandé aux Etats membres du Conseil de l'Europe d'utiliser les 'Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen de la CEMAT' (Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres) comme document de référence pour les mesures d'aménagement et de développement du territoire, de les mettre en œuvre d'une manière appropriée dans les projets d'aménagement du territoire et de poursuivre la mise en place des services gouvernementaux et administratifs régionaux permettant de faciliter une meilleure intégration territoriale des différentes parties de l'Europe.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les Séminaires/Symposiums internationaux de la CEMAT ont pour objet de préparer les conférences ministérielles et de faire un point précis sur

l'application de la mise en œuvre des Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées. Les réunions Séminaires / Symposiums suivants pour la mise en œuvre des Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen suivants ont été organisées :

- 25-26 juin 2001, Thessalonique (Grèce) : « *L'intégration des grands espaces européens* »
- 26-27 novembre 2001, Lisbonne (Portugal) : « *Patrimoine paysager, aménagement du territoire et développement durable* »
- 15-16 mai 2002, Dresde (Allemagne) : « *Le rôle des autorités locales et régionales dans la coopération transnationale en matière de développement régional et d'aménagement du territoire* »
- 23-24 octobre 2002, Sofia (Bulgarie) : « *Aménagement du territoire pour le développement durable des espaces européens particuliers : montagnes, zones côtières, zones rurales, bassins fluviaux et vallées alluviales* »
- 26-27 mars 2003, Budapest (Hongrie) : « *Développement territorial durable : le renforcement des relations intersectorielles* »
- 30 juin 2003, Wrocław (Pologne) : « *Les catastrophes naturelles et le développement territorial durable : la prévention des inondations* »
- 28-29 octobre 2004, Erevan (Arménie) : « *Gouvernance territoriale et les réseaux de coopération institutionnels* »
- 15 mars 2004, Strasbourg (France) : « *Le rôle de la formation dans la mise en œuvre de la politique du développement territorial durable en Europe* »
- 26 septembre 2005, Moscou (Fédération de Russie) : « *L'action en réseaux pour un développement territorial durable du Continent européen* »
- 17-18 novembre 2005, Bled (Slovénie) : « *La gestion urbaine dans une Europe en réseau* »
- 22-23 mai 2006, Bratislava (République slovaque) : « *Partage des responsabilités pour notre région : redéfinir l'intérêt du public pour le développement territorial* »
- 25-26 octobre 2007, Andorre la Vieille (Andorre) : « *L'attractivité et l'accessibilité des territoires ruraux et enclavés : transports durables et services d'intérêt général* »
- 26-27 juin 2008, St Petersburg (Fédération de Russie) : « *Défis et stratégies pour les métropoles et régions métropolitaines, dans un contexte de globalisation croissante, eu égard au développement économique, social, environnemental et culturel* »
- 13-14 octobre 2008, Erevan (Arménie) : « *La dimension spatiale des droits humains : pour une nouvelle culture du territoire* »
- 12 juin 2009, Kiev (Ukraine) : « *Une approche globale pour un développement territorial équilibré* »

[Les actes des réunions sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « Aménagement du territoire européen et paysage » et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe de la CEMAT.]

La Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération européenne. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

A ce jour, 37 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, «l'ex-République Yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Trois Etats l'ont également signée : Islande, Malte et Suisse.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objectif de faire un point précis sur l'application de la Convention. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées. Véritable forum d'échange de pratiques et d'idées, ces réunions permettent de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Les réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage suivantes ont été organisées :

- 23-24 mai 2002, Strasbourg : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique) ; Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles ; Sensibilisation, éducation et formation ; Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* »
- 27-28 novembre 2003, Strasbourg : « *L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; Paysage et bien-être individuel et social ; Paysage et aménagement du territoire* »
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « *Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains* »
- 11-12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « *Paysage et société* »
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « *Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique* »
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « *Paysage et patrimoine rural* »
- 24-25 avril 2008, Piestany (République slovaque) : « *Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire* »
- 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) : « *Paysage et forces déterminantes* »
- 15-16 avril 2011, Cordoue (Espagne) : « *Paysage et infrastructures pour la société* »
- 20-21 octobre 2011, Evora (Portugal) : « *Paysage multifonctionnel* »
- 20-21 octobre 2011, Carbonia, Sardaigne (Italie) : « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2008-2009 et 2010-2011* »

[Les actes des réunions sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « Aménagement du territoire européen et paysage » et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage.]

Organisateurs

Le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe souhaite remercier le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce pour sa coopération et son hospitalité. Le Conseil de l'Europe souhaite également remercier l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage de la Suisse et la Direction nationale du paysage de la Suède pour leur soutien.

Objectifs

Le Symposium a pour objet de promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire et la bonne gouvernance, et en particulier de :

- mettre en œuvre la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe Rec. (2002) 1 sur les Principes directeurs de la CEMAT pour le développement territorial durable du Continent européen, Section « Paysage », para. 49-50, qui indique que « *La politique d'aménagement peut contribuer à la protection des paysages, à leur gestion et à leur aménagement par le biais de mesures appropriées et par une meilleure interaction des diverses politiques sectorielles quant à leurs impacts sur l'espace* » et Section « Participation effective de la société au processus d'aménagement du territoire », et para. 82, qui mentionne que « *Dès 1983, la Charte européenne de l'aménagement du territoire a attiré l'attention sur la nécessité d'une participation active des populations au processus d'aménagement du territoire. Les années passées ont confirmé cette nécessité. Outre la participation des populations dans le cadre de projets locaux, régionaux et suprarégionaux, une participation de la société européenne et des acteurs socio-économiques, par exemple par l'intermédiaire*

d'organisations non gouvernementales, est nécessaire. Leur implication à un stade précoce contribue à accroître les chances de succès du processus de planification et à éviter des investissements improductifs. Le consensus social est d'une grande importance pour le succès des initiatives aux niveaux local et régional; mais il crée également un environnement dynamique pour les investisseurs et acteurs économiques extérieurs. La participation des jeunes générations au processus de planification accroît les opportunités pour la population de s'intéresser à l'aménagement de sa région et de s'impliquer de manière efficace et innovante. Cela représente une condition décisive pour que «l'idée européenne» soit acceptée par la population. » et de faire des propositions pour la préparation de la 16^e Session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui se tiendra en Grèce en 2014 sur le thème : « La démocratie territoriale : le rôle de la participation publique dans le processus d'aménagement territorial durable du Continent Européen » ;

– mettre en œuvre la Convention européenne du paysage et en particulier ses articles 5c) et d), qui indiquent que chaque Etat s'engage à « mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » et à « intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme », et à faire des propositions en vue de la préparation de la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (26-27 mars 2013, Strasbourg).

La structure du Symposium a pour objet de combiner et d'échanger des informations sur les avancées, perspectives et pratiques ainsi que sur les approches théoriques aux niveaux européen, national, régional et local.

Sites internet

– **CEMAT**

<http://www.coe.int/CEMAT/fr>

<http://www.coe.int/CEMAT>

– **Convention européenne du paysage**

<http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage>

<http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention>

– **Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce**

<http://www.ypeka.gr/>

Lieu

Le Symposium se tiendra au **Hall des concerts de Thessalonique, 25 Martiou Street**, <http://www.tch.gr/default.aspx?lang=en-GB&page=24>, Thessaloniki, Grèce.

Participants

Le Symposium s'adresse aux représentants des gouvernements, des autorités locales et régionales, aux universitaires, professionnels et organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine du paysage et de l'aménagement durable du territoire. Le nombre de participants est limité à 200.

Langues de travail

Les langues de travail sont le grec, le français et l'anglais. L'interprétation sera fournie.

Informations pratiques : programme, inscription en ligne, hôtels

Sur le site internet du Conseil de l'Europe, vous trouverez à l'adresse : <http://www.coe.int/CEMAT.fr> sous « Séminaire/Symposium » ou <http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage> sous « Réunions de la Convention / Ateliers » :

- le programme du Symposium;
- le formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 25 septembre 2012. Des frais d'inscription ne sont pas demandés aux participants ;
- Vous êtes invité(e) à faire votre propre réservation hôtelière : <http://www.saloniki.org/gr/hotel/lux.htm>;
- Informations générales sur Thessaloniki: <http://www.thessaloniki.travel/index.php/en/>

Organisateurs

Council of Europe – Secrétariat de la CEMAT et de la Convention européenne du paysage, Division de l'aménagement du territoire, du paysage et du patrimoine culturel (DGII)

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et CEMAT
Chef de la Division de l'aménagement du territoire, du paysage et du patrimoine culturel
Conseil de l'Europe, DG II
F-67075, STRASBOURG Cedex
Tél: + 33 (0) 3 88 41 23 98
Courriel: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Contact

Mme Nancy NUTTALL-BODIN
Assistante administrative
Division de l'aménagement du territoire, du paysage et du patrimoine culturel
Conseil de l'Europe, DG II
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tél: +33 (0)3 90 21 49 36
Fax: +33 (0)3 88 41 37 83
Courriel: nancy.nuttall-bodin@coe.int

Mlle Jessica DELPLACE
Division de l'aménagement du territoire, du paysage et du patrimoine culturel
Conseil de l'Europe, DG II
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tél: +33 (0)3 88 41 26 15
Courriel: jessica.delplace@coe.int

Grèce – Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

M. Anestis GOURGIOTIS
Haut fonctionnaire en aménagement du territoire et urbanisme, Représentant de la Grèce auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT
Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique
Secrétariat général de l'aménagement du territoire et du développement urbain
Division de l'aménagement du territoire
17, rue Amaliados
GR 11523 ATHENES
Tél: +30 213 1515349, +30 210 64 58 690
Courriel: a.gourgiotis@prv.ypeka.gr

Contact

Mme Efi STEFANI
Ingénieur aménageur
Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique
Secrétariat général de l'aménagement du territoire et du développement urbain
Division de l'aménagement du territoire
17, rue Amaliados
GR 11523 ATHENES
Tél: +30 213 1515357, +30 210 64 58 690
Courriel: e.stefani@prv.ypeka.gr

Mme Aphrodite SOROTOU
Membre du Comité national du paysage de la Grèce
Chef du Secrétariat scientifique de l'Institut méditerranéen pour la nature et l'anthropos (Med-INA)
Tél: +30 2103600711
Courriel: asorotou@med-ina.org

Photo de la page de couverture : Thessalonique

<http://spiti.pblogs.gr/2010/10/thessalonikh-toy-ai-dhnhtrh-ths-salonikhs-monaha-ths-prepei-to-k.html>

* * *

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2012

Arrivée des participants

LUNDI 1^e OCTOBRE 2012

9.00 – 17.00 ***Visite d'étude du Parc national Lac Kerkini pour les délégués officiels des Etats membres du Conseil de l'Europe et orateurs dans le Programme***

8.30 – 9.00 ***Réunion près de la Tour blanche***

9.00 ***Départ***

Confirmez svp votre participation à la visite d'étude sur le formulaire d'inscription du Symposium.



Le Lac Kerkini est l'une des plus importantes zones humides de la Grèce. Elle est située le long d'une voie de migration majeure des oiseaux migrateurs en route vers la mer Egée, la région des Balkans, la mer Noire, les steppes de Hongrie et au-delà.

Cette zone plate et semi-montagneuse est d'une importance internationale significative comme hydro biosphère. Le Lac Kerkini a été créé par les techniques d'intervention humaines sur la rivière Strymon, principalement en tant que réservoir aux fins de l'agriculture. Il s'est de manière favorable développé en un habitat important pour un grand nombre d'oiseaux d'eau. Le Lac Kerkini est par ailleurs régi par un programme spécifique en tant que zone humide de la Convention de Ramsar et est ainsi un site du Réseau Natura 2000.

Ses paysages environnants sont représentatifs du Nord de la Grèce fournissant une base à des interventions humaines positives.

MARDI 2 OCTOBRE 2012

8.30 – 9.00 *Accueil de bienvenue et enregistrement des participants*

SESSION D'OUVERTURE

9.00 – 9.30 *Discours d'ouverture*

M. Sokratis ALEXIADIS, Secrétaire général de l'aménagement du territoire et du développement urbain, Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, Grèce

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Représentante du Secrétariat général du Conseil de l'Europe, Chef de la Division du paysage, patrimoine culturel et aménagement du territoire, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, CEMAT

Mme Polyxeni ZEIKOU, Directeur, Secrétariat général de l'aménagement du territoire et du développement urbain, Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, Division de l'aménagement du territoire, Grèce

Mr Nikolaos CHOURVOULIADIS, Conseiller de la Région de la Macédoine centrale

9.30 – 10.30 *Discours introductifs*

M. Elias BERIATOS, Président du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)

Mme Maria José FESTAS, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Vice-Présidente du Comité directeur pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP) et Représentante du Portugal auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente du Comité de la démocratie, de la cohésion sociale et des défis globaux de la Conférence des OINGS du Conseil de l'Europe

M. Ilya YAROVY, Professeur, Institut d'architecture de Moscou, au nom de M. Valery SUDARENKOV, Membre du Conseil de la Fédération de Assemblée Fédérale de Russie

M. Thymio PAPAYANNIS, Président du Comité national du paysage de la Grèce, Directeur de l'Institut méditerranéen pour la nature et l'anthropos (Med-INA)

M. Anestis GOURGIOTIS, Haut fonctionnaire en aménagement du territoire et urbanisme, Représentant de la Grèce auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT, Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

LES PAYSAGES GRECS

10.30 – 11.30

Présidents

M. Dimitris FATOUROS Professeur à l'Université Aristote de Thessalonique, Ecole d'architecture
Mme Julia GEORGI, Vice-présidente de l'Association des paysagistes de la Grèce

Présentation d'un film sur les paysages de Grèce

Discours

Comprendre les paysages grecs modernes

M. Costis HADJIMICHALIS, Professeur, Département de géographie, Université Harokopio, Athènes

Le paysage pour la société en période de changement

Mme Theano S. TERKENLI, Professeur associé, Département de géographie, Université de l'Egée

11.30 – 12.00 ***Pause café***

THEME I

UTILISER LE PAYSAGE COMME APPROCHE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12.00 – 14.00

Présidents

Mme Doxa MOUSTAKI, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce

Mme Biljana FILIPOVIC, Haut conseiller pour la coopération internationale, Ministère des affaires minières, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Serbie

Discours

Aménagement du territoire et paysage

M. Florencio ZOIDO NARANJO, Directeur du Centre pour le paysage et le territoire de l'Andalousie, Espagne

Le paysage rural post-productif en tant que marqueur de 'qualité' et de 'tradition'

M. Thanasis KIZOS, Professeur Assistant, Département de géographie, Université de l'Egée, Grèce

Infrastructure, structurer le territoire et le paysage

M. Ignacio ESPANOL ECHANIZ, Professeur de génie civil et paysages, Université polytechnique de Madrid, Espagne

Modérateurs

Mme Vassiliki PAPAKOSTOPOULOU, Directeur des relations internationales, Direction générale des Antiquités et du patrimoine culturel, Représentante de la Grèce auprès du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP)

M. Andreas STALDER, Haut fonctionnaire, Département fédéral de l'environnement, du transport, de l'énergie et des communications, Bureau fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse

Discussion avec la participation des :

- Membres du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT
- Membres de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants nationaux des ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des institutions et ONGs
- Professionnels nationaux et internationaux et experts

Rapporteur

M. Elias BERIATOS, Président du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)

14.00 – 15.00

Déjeuner

THEME II

OUTILS INNOVATEURS ET PROJETS : LES POLITIQUES NATIONALES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15.00 – 16.30

Présidents

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Vice-ministre du développement durable et du tourisme du Monténégro

M. Evangelos GOUNTANIS, Haut fonctionnaire en urbanisme, Service des constructions et de l'aménagement du territoire, Fribourg, Suisse

Discours

L'expérience de Carbonia, Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2010-2011

M. Salvatore CHECHI, Président de la Province de Carbonia Iglesias, Italie

M. Mauro ESU, Conseiller, Président du Comité du patrimoine et de l'urbanisme de Carbonia

Les êtres humains sont géographiques et sensibles

M. Yves LUGINBÜHL, Professeur d'Université à Paris, France

La Charte du paysage de l'Ombrie

Mme Anna DI BENE, Représentante du Ministère du Ministère des biens et des activités culturelles dans la Région de l'Ombrie, Italie

Outils innovateurs pour le développement rural

M. Régis AMBROISE, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts, France

Société civile et paysage

M. Dirk GOTZMAN, Directeur de Civilscape

M. Olaf KÜHNE, Institut pour la Durabilité, Université de Saarland

Rapporteur

Mme Lionella SCAZZOSI, Professeur d'architecture du paysage à l'Université de Milan, Représentante d'ICOMOS

16.30 – 17.00 ***Pause café***

17.00 – 18.30

ECHANGE D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES ET DISCUSSION

*Avec la participation de Représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe suivants : **Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie***

De brèves interventions libres (10 mn) sont proposées, par ordre alphabétique des pays, et seront suivies d'une discussion ; la participation est à confirmer sur le formulaire d'inscription en ligne.

[Le texte de l'intervention peut être envoyée pour les actes du Symposium à : nancy.nuttall-bodin@coe.int; maguelonne.dejeant-pons@coe.int pour le 30 octobre 2012)

Présidents

Mme Polyxeni ZEIKOU, Directrice de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce

M. Thymio PAPAYIANNIS, Président du Comité national du paysage de la Grèce

Introduction

Intégrer l'étude du paysage dans les plans d'aménagement du territoire de la Grèce

M. Anestis GOURGIOTIS, Haut fonctionnaire en aménagement du territoire, Représentant de la Grèce auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Mme Aphrodite SOROTOU, Chef du Secrétariat scientifique de l'Institut méditerranéen pour la nature et l'anthropos (Med-INA)

- Belgique

Mme Mireille DECONINCK, Haut fonctionnaire, Département de l'aménagement du territoire, Direction générale de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine et de l'énergie, Service public de Wallonie, Région Wallonne

Mme Sarah de MEYER, Responsable des politiques, Département de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine intangible, Région flamande

- Bulgarie

Mme Kapka PANTCHEVA, Pr « Plan directeur de la Région centrale de Bulgarie »

Mme Katinka MIHOVA, Professeur, Economie et gestion du paysage, Université forestière

M. Rosen GURKOV, Architecte paysagiste

- Croatie

Mme Gordana KOVACEVIC, Ministère de la construction et de la planification physique

Mme Biserka DUMBOVIC-BILUSIC, Haut conseiller, Ministère de la culture

- République tchèque

Mme Hana MACHOVA, Chargée de mission, Département de l'aménagement du territoire, Ministère du développement régional

M. Petr LEPESKA, Conseiller, Département de l'aménagement urbain et rural, Ministère du développement régional

- Estonie

Mme Maila KUUSIK, Conseillère, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de l'intérieur

- Finlande

M. Tapio HEIKKILÄ, Haut conseiller, Responsable de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement

Mme Tuija MIKKONEN, Haut conseiller, Ministère de l'environnement

- France

Mme Aurélie FRANCHI, Chargée de mission paysage, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Rapporteur

M. Audun MOFLAG, Ancien Membre du Comité des hauts fonctionnaires, Norvège

Discussion

20.00

Dîner officiel pour les délégués des Etats membres du Conseil de l'Europe et les orateurs figurant dans le Programme

MERCREDI 3 OCTOBRE 2012

THEME III

**PAYSAGE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET PARTICIPATION PUBLIQUE**

9.00 – 10.30

Présidents

Mme Mireille DECONINCK, Haut fonctionnaire, Département de l'aménagement du territoire, Direction générale de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine et de l'énergie, Service public de Wallonie, Région Wallonne
M. Ion SAGIAS, Médiateur adjoint de la Grèce

Interventions

Paysages : le rôle du Médiateur

M. Ion SAGIAS, Médiateur adjoint de la Grèce

Paysage : une approche globalisante

M. Bernard LASSUS, Architecte paysagiste, Grand Prix national du paysage, France

Participation à l'aménagement du territoire

M. Joseph SALAMON, Directeur de l'Organisation du Pôle espace et paysage, Cergy-Pontoise

Paysage et société civile : vers de nouvelles formes de participation

M. Pere SALA I MARTI, Coordinateur de l'Observatoire du paysage de la Catalogne

Participation publique : intégrer le passé, le présent, le futur,

M. Alan LESLIE, *Northlight Heritage*, Royaume-Uni

M. Chris DALGLISH, Professeur d'archéologie, Université de Glasgow

M. Kenny BROPHY, Professeur d'archéologie, Université de Glasgow

M. Gavin MACGREGOR, *Northlight Heritage*, Royaume-Uni

Rapporteur

M. Jean-Claude ROUARD, Spécialiste en Développement rural, Ancien représentant du Ministère de l'Agriculture, France

'Méditerranée', par Saverio MAESTRALI, Photographe

10.30 – 11.00

Pause café

11.00 – 13.00

ECHANGE D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES ET DISCUSSION

*Avec la participation de Représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe suivants : **Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas***

De brèves interventions libres (10 mn) sont proposées, par ordre alphabétique des pays, et seront suivies d'une discussion ; la participation est à confirmer sur le formulaire d'inscription en ligne.

[Le texte de l'intervention peut être envoyée pour les actes du Symposium à : nancy.nuttall-bodin@coe.int; maguelonne.dejeant-pons@coe.int pour le 30 octobre 2012]

Présidents

Mme Maria José FESTAS, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et Représentante du Portugal auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Mme Efi STEFANI, Ingénieur en aménagement urbain, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique de la Grèce

Introduction

La mer de l'intérieur : inventer les paysages marins comme des générateurs urbains de Thessalonique à l'âge des crises

M. Lois PAPADOPOULOS, Professeur à l'Ecole d'architecture, Université de Thessalie

- Hongrie

M. Gabor KISS, Haut conseiller, Représentant national pour la Convention européenne du paysage, Ministère du développement rural

- Italie

Mme Maria Maddalena ALESSANDRO, Architecte, Bureau de la qualité du paysage et de la préservation, Ministère des biens et des activités culturelles

M. Mauro AGNOLETTI, Coordinateur du Groupe de travail sur le paysage, Plan national pour le développement rural, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts

- Lettonie

Mme Dace GRANTA, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional

- Lituanie

Mme Irma GRIGAITIENE, Head of the Protected Areas, Ministry of Culture

- Luxembourg

M. Jean-Claude SINNER, Conseiller de gouvernement 1^e classe, Département de l'aménagement du territoire, Ministère du Développement durable et des infrastructures

- Malte

Mme Anja DELIA, Haut fonctionnaire de l'aménagement, Autorité de l'environnement et de l'aménagement du territoire

- Moldova

M. Serghei MUNTEANU, Division de l'architecture, projections, urbanisme et aménagement du territoire, Ministère du développement territorial et de la construction

- Monténégro

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Vice-ministre du développement durable et du tourisme

Rapporteur

M. Enrico BUERGI, Président du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Ancien président de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage, Suisse

13.00 – 14.00 **Déjeuner**

14.00 – 16.30

**ECHANGE D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES
ET DISCUSSION**

*Avec la participation de Représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe suivants : **Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni***

De brèves interventions libres (10 mn) sont proposées, par ordre alphabétique des pays, et seront suivies d'une discussion ; la participation est à confirmer sur le formulaire d'inscription en ligne.

[Le texte de l'intervention peut être envoyée pour les actes du Symposium à : nancy.nuttall-bodin@coe.int; maguelonne.dejeant-pons@coe.int pour le 30 octobre 2012)

Présidents

Mme Birgitta SANDER, Haut conseiller, Direction nationale du paysage de la Suède
M. Claude ROUGEAU, Secrétaire général du Conseil national de la protection civile, France

- Norvège

Mme Liv Kristine MORTENSEN, Haut conseiller, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement

- Pologne

Mme Małgorzata OPECHOWSKA, Chargée de mission, Département pour la protection de la nature, Direction générale de l'environnement, Direction générale pour la protection de l'environnement
M. Marceij BORSA, Directeur du Bureau régional de l'aménagement du territoire (WBU)

- Serbie

Mme Biljana FILIPOVIC, Haut conseiller pour la coopération internationale, Ministère des affaires minières, de l'environnement et de l'aménagement du territoire

- République slovaque

Mme Ida REPASKA, Conseillère d'Etat, Ministère du transport, de la construction et du développement régional

M. Tibor NEMETH, Chef de l'Unité de l'aménagement du territoire, Ministère du transport, de la construction et du développement régional

- Espagne

Mme Margarita ORTEGA, Ancienne représentante de la France auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT et Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

- Suède

Mme Anita BERGENSTRAHLE-LIND, Chef adjoint du département de la gestion durable, Direction nationale du paysage de la Suède

M. Leif GREN, Haut Conseiller, Direction nationale du paysage de la Suède, Représentant de la Suède pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Mme Cecilia ULFHIELM, Conseillère spéciale, Agence suédoise des Forêts

- Suisse

M. Andreas STALDER, Haut fonctionnaire, Département fédéral de l'environnement, du transport, de l'énergie et des communications, Bureau fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

- Ukraine

Mme Anastasiia OLESCHENKO, Institut « Dipromisto » – Projet Tisza TICAD

Rapporteur

M. Jean-François SEGUIN, Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage

16.30 – 17.00

Pause café

SESSION DE CLOTURE

17.00 – 18.00

Présidents Mme Maria José FESTAS, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
M. Elias BERIATOS, Président du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (CEMAT)

Conclusions Mme Maggie ROE, Professeur d'architecture, d'aménagement du territoire et de paysage, Université de Newcastle, Royaume-Uni, Membre du Groupe de recherche sur le paysage

M. Patrice COLLIGNON, Directeur de l'Association Ruralité, Environnement, Développement

M. Thymio PAPAYANNIS, Président du Comité national du paysage de la Grèce, Directeur de l'Institut méditerranéen pour la nature et l'anthropos (Med-INA)

Remarques de clôture

M. Elias BERIATOS, Président du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (CEMAT)

Mme Maria José FESTAS, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Vice-Présidente du Comité directeur pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP) et Représentante du Portugal auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la CEMAT et Convention européenne du paysage, Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe

19.00 ***Soirée libre***

4 OCTOBRE 2012

La Réunion restreinte du Comité des hauts fonctionnaires (4 octobre) se tiendra au **Hall des concerts de Thessaloniki, 25 Martiou Street, room CR 1.**

<http://www.tch.gr/default.aspx?lang=en-GB&page=24>

- | | |
|---------------|---|
| 9.00 – 11.00 | <i>94th Réunion du Comité des hauts fonctionnaires</i>
<i>pour les participants au CSO-CEMAT seulement</i> |
| 11.00 – 11.30 | <i>Pause café</i> |
| 11.30 – 13.00 | <i>Réunion</i> |
| 13.00 – 14.00 | <i>Déjeuner</i> |
| 14.00 – 16.30 | <i>Réunion</i> |
| 16.30 – 18.00 | <i>Réunion du Groupe de travail de la CEMAT sur l'Initiative de la Tisza</i>
<i>Avec la participation de représentants du CSO-CEMAT – Hongrie, Roumanie, République slovaque, Serbie, Ukraine</i> |
| | <i>Soirée libre</i> |
-